

Aménagement d'un Point Public à Palente - Adoption du projet et validation de l'enveloppe prévisionnelle d'opération - Demandes de subventions

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur : Trois Points Publics sont déjà ouverts dans les quartiers :

- les Points Publics de Planoise et Clairs-Soleils, en activité depuis septembre 1999
- le Point Public de Montrapon inauguré en mai 2003.

Chaque Point Public assure des missions similaires, articulées autour de trois axes :

- une offre de prestations administratives,
- des informations et de l'assistance aux démarches administratives,
- la mise à disposition de bureaux pour l'accueil des permanences de divers partenaires institutionnels ou associatifs (Mission Locale, Délégué du Procureur de la République, Association d'Aide aux Victimes d'Infractions, FRATE, CRAM, CCAS, etc.).

La fréquentation actuelle de ces Points Publics peut être considérée comme satisfaisante, compte tenu de la population desservie. Il y a beaucoup plus d'affluence sur Planoise (en moyenne, 46 usagers/jour en 2005) que sur Montrapon (17 usagers /jour) ou Clairs Soleils (13 usagers/jours, dans le contexte des déménagements liés à l'ORU). Dans tous les cas, une nette évolution positive accompagne chaque offre de service supplémentaire. Récemment, la délivrance des cartes d'identité et passeports a été très bien accueillie par les usagers.

ÉVOLUTION DU PROJET

Une première étape de concertation avec l'ensemble des partenaires du site a permis de dresser un inventaire de leurs problématiques.

Une étude de faisabilité a été ensuite engagée concernant l'analyse de l'ensemble des besoins, c'est-à-dire l'implantation, dans un site existant, d'un bâtiment permettant de regrouper toutes les fonctions d'un Point Public, permettant aussi un accueil partagé MJC /Point Public, en synergie avec les bâtiments déjà présents sur le site : MJC, crèche, Epicerie Sociale, etc.

Plus précisément, l'étude de faisabilité a porté sur :

1. la MJC / amélioration de l'accueil existant : l'étude porte sur des travaux a minima. Il ne s'agit pas là de restructurer l'ensemble du rez-de-chaussée. Le nouvel aménagement propose une extension de l'accueil, celui-ci passant ainsi de 25 m² à 32 m². Un local photocopieur (5 m²) est créé, indépendant de l'accueil, avec accès depuis le couloir. Pour une meilleure visibilité la nouvelle cloison est pourvue de châssis vitrés. Les espaces réaménagés seront, après l'ouverture du Point public, utilisés en salles d'animation. L'estimation des travaux s'élève à 20 000 € TTC. Ces travaux pourraient être confiés en maîtrise d'oeuvre interne car ils sont indépendants des travaux du Point Public.

2. L'Epicerie sociale / amélioration de l'accueil et aménagements intérieurs : L'espace concerné est situé à l'entrée de l'épicerie sociale. En effet, l'épicerie peut accueillir jusqu'à 80 familles/jour. Celles-ci attendent à l'extérieur sous le regard des autres usagers et à la merci des intempéries. Une surface de 40 m² environ doit être couverte par le biais d'une structure légère (bois ou métal) identique à celle à mettre en place sur le Point Public pour en assurer une cohérence architecturale. L'estimation de cette structure s'élève à 20 000 € TTC.

De plus, on constate que les locaux de l'épicerie sociale sont trop exigus par rapport à la fréquentation. Le projet concerne la suppression de certaines cloisons permettant ainsi de redistribuer la zone d'accueil, ceci étant possible car l'un des bureaux existants sera mutualisé avec le Point Public.

Pour optimiser les flux, il est aussi important de créer une entrée et une sortie. Le local de réserve, après modification d'une fenêtre et d'une cloison, peut faire partie intégrante de l'épicerie et ainsi faire office de sortie. Une extension de 24 m² est nécessaire afin de créer un nouveau local de réserve (non chauffé), implanté en limite de propriété à la place d'une terrasse résiduelle peu utilisée. Cette proposition d'aménagement est le résultat d'une concertation avec les utilisateurs. Elle permet de répondre à l'ensemble des besoins avec des travaux à minima et évite la délocalisation de l'activité. Ces travaux d'aménagements intérieurs et d'extension de l'Épicerie Sociale sont estimés à 65 000 € TTC. Ces travaux pourraient être confiés en maîtrise d'oeuvre interne car ils sont indépendants des travaux du Point Public.

3. le bâtiment Point Public / futur accueil MJC : La construction du bâtiment Point Public, sur une base de 200 m² de SHON est estimée à 500 000 € TTC (avec provision de 20 000 € pour le mobilier).

Dans ce Point public, il y aura mutualisation des accueils MJC et Point public. Dans le cadre des missions du Point public, certains bureaux seront aussi utilisés au profit de l'Épicerie sociale dans le cadre d'un travail partenarial.

Les Liaisons couvertes entre le Point Public et les bâtiments existants ainsi que le traitement des abords : Une surface couverte d'environ 100 m² permettrait d'orienter et de faire le lien avec le nouveau bâtiment, pour une estimation de 50 000 € TTC. Toutefois, cette estimation peut varier car elle est fonction d'une réponse architecturale, des matériaux, des surfaces considérées...

L'implantation du Point Public nécessitera un nouveau traitement, une requalification de l'entrée actuelle du site. Le portail et les clôtures seront à reprendre partiellement. Un nouvel accès pompier devra être intégré aux travaux portant sur les abords et les cheminements piétons devront être marqués (pavés...). L'emplacement retenu pour le Point Public nécessitera de déplacer les aires de jeux d'enfants... Une réflexion d'ensemble devra être intégrée à la construction du nouveau bâtiment Point Public : relation avec la place des Tilleuls, requalification de la cour actuelle de la MJC. L'estimation des travaux concernant les abords s'élève à 30 000 € TTC.

Bilan prévisionnel - Récapitulatif

MJC :

Amélioration de l'accueil existant = 20 000 €

Épicerie Sociale :

Amélioration de l'accueil (structure couverte) = 20 000 €

Aménagements intérieurs = 65 000 €

Point Public :

Construction = 500 000 €

Liaison(s) couverte(s) = 50 000 €

Traitement des abords et de l'entrée du site = 30 000 €

TOTAL : 685 000 € TTC (mai 2006)

Les crédits seront imputés au chapitre 23.422.2313.6030.33000 aux budgets 2006 et suivants.

Le calendrier prévisionnel prévu serait le suivant :

- Fin 2006 : travaux sur l'accueil MJC
- Fin 2006 et premier semestre 2007 : études et travaux pour l'Épicerie Sociale
- d'octobre 2006 au deuxième trimestre 2008 : études et travaux du Point Public (livraison au deuxième trimestre 2008).

Le Conseil Municipal est donc appelé à :

- valider le programme complété proposé,
- décider de poursuivre l'opération sur la base du bilan prévisionnel estimé à un montant de 685 K€ TTC, les dépenses correspondantes étant à inscrire sur les lignes budgétaires 20.422.2031.6030/33000 et 23.422.2313.6030/33000, aux budgets 2006 et suivants,
- adopter le planning prévisionnel proposé,
- autoriser M. le Maire à solliciter la (ou les) participation(s) financière(s) de tous les partenaires susceptibles de soutenir cette opération et à inscrire ces subventions en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant à réception des notifications attributives aux imputations correspondantes, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis,
- autoriser M. le Maire à lancer les consultations et signer les marchés de prestations de service (marché de maîtrise d'œuvre, marché de contrôle technique, marché relatif à la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé) et autres prestations nécessaires au bon déroulement des études, le (ou les) ordre(s) de service ou le (ou les) avenant(s) permettant l'exécution complète de celles-ci, dans la limite des crédits inscrits au budget des années 2006 et suivantes, étant précisé que pour les avenants entraînant une augmentation supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,
- autoriser M. le Maire à lancer la consultation des entreprises par voie d'appel d'offres, à signer les marchés de travaux, le (ou les) ordre(s) de service ou le (ou les) avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année 2006 et suivantes, étant précisé que pour les avenants entraînant une augmentation supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

«M. LE MAIRE : C'est aussi un projet très très largement soutenu par la Députée, par les habitants, par la Co-Présidente et le Co-Président du conseil de quartier, par toute l'équipe de la MJC Palente, enfin tout le secteur donc on aménage un point public en liaison avec la MJC Palente. Tout cela a été vu parfaitement et à de nombreuses reprises, merci Denis, avec les habitants du secteur».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 8 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 juillet 2006.